

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE LOUIS LUMIERE situé sur la commune de OYONNAX.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Bourguignon (conso le 28.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 30Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Emincé de volaille (conso le 27.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 20Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Escalope de dinde (conso le 19.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 220Unité(s) - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Escalope de porc (conso le 26.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 200Unité(s) - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Fromage Camembert (conso le 13.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 3,6Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Fromage Cantal (conso le 7.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 6Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Fromage de chèvre (50 unite de environ 80 gr a conso le 21.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 50Unité(s) - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Quenelle (quenelle nature conso le 21.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 43,2Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Saucisse de Toulouse (conso le 18.5) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 220Unité(s) - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Yaourt aromatisé (conso le 18.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 384Unité(s) - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Yaourt nature (conso le 26.05) (réponse le 19/04/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 384Unité(s) - 1 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : non précisé

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : lundi mardi mercredi jeudi vendredi 6h à 11h

Date limite de remise des offres :

19/04/2026, à minuit.

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 20/04/2026 au 30/05/2026

Article 3 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Qualité du produit (fraicheur) (fraicheur) – 55%
- Prix (ht) – 40%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 5%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE LOUIS LUMIERE
- Céline CROZON
- ROUTE DE LA FORGE
- 01100 OYONNAX
- Responsable des achats : Alexandra MATHIEU
- Téléphone : 04 74 81 95 55
- Courriel : cuisine.0010035h@ac-lyon.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal

07/04/2026

administratif : Lyon